

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2020

Rapporteur :
Monsieur René BILIEN

N° 41

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 21/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2020
(accusé de réception du 18/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Demandes de subventions 2020 - Associations

La ville de Quimper soutient les associations et à ce titre, il est proposé d'accorder les subventions suivantes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder les subventions suivantes (imputation 6574-420-823).

- **Subvention de fonctionnement de 450 € à la société d'horticulture et d'Art floral de Quimper :**
La société d'horticulture de Quimper (149 adhérents dont 75 quimpérois) a pour objectif de rassembler tous les amateurs de jardinage, de les informer lors des séances de travaux pratiques respectant l'environnement et lors des manifestations organisées par la ville de Quimper. Elle gère également un verger au Vallon Saint-Laurent où sont organisées des séances de compostage et où sont installées des ruche (montant accordé en 2019 : 406€).
- **Subvention de fonctionnement de 210 € à « l'association de la Vieille route de Rosporden » :**
L'association de la Vieille route de Rosporden a pour objectif de pouvoir continuer le nettoyage et l'entretien du bois de Kerlaéron en maintenant en bon état le matériel personnel des adhérents et conserver ainsi cet endroit aussi agréable que possible (montant accordé en 2017 : 200€).